



Séance plénière du 12 octobre 2015

MESURES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 2^{ème} et 3^{ème} commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Yves MARINIER, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

L'agriculture est une activité économique primordiale dans le développement de la Région Centre-Val de Loire. Les éleveurs bovins laitiers, bovins allaitants et porcins subissent une crise majeure depuis plusieurs mois. Crise due aux prix particulièrement bas de vente sur les marchés, à l'embargo russe et aux mauvaises conditions climatiques de cet été.

Face à cette situation, l'exécutif régional a engagé fin août une concertation avec la profession agricole, organisations syndicales, chambre régionale d'agriculture ainsi que les six chambres départementales. Il propose aujourd'hui un plan de soutien exceptionnel en direction des éleveurs.

Pour mémoire, les aides structurelles de la Région au secteur agricole

Dans un premier temps, le rapport rappelle les six axes d'intervention prioritaires de la politique agricole régionale, définis en 2006 :

- créer une dynamique de filière,
- créer une démarche d'animation transversale des filières agro-alimentaires,
- agir sur l'installation et l'emploi,
- renforcer le développement de l'agriculture biologique,
- soutenir la diversification des activités et la plus grande autonomie d'approvisionnements en intrants,
- favoriser le développement commercial des productions régionales.

Le Président fait ensuite l'inventaire des dispositifs régionaux existants en faveur de l'agriculture avec les Contrats d'Appui au Projet CAP filières, les filières locales, l'aide à l'installation et à la promotion des produits agricoles. Puis, il valorise le soutien de la Région aux têtes de réseaux, et celui effectué par le biais des politiques transversales d'aménagement du territoire avec les contrats régionaux de solidarité territoriale et celle de formation professionnelle.

Le CESER reconnaît l'engagement de la Région pour l'agriculture et apprécie notamment que toutes les filières agricoles de la région soient soutenues par un CAP pour un montant de 4 millions d'euros et abondés depuis 2015 par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Un plan conjoncturel et supplémentaire de soutien à l'élevage

Le rapport décline ensuite un plan de soutien régional exceptionnel à destination des éleveurs. Celui-ci a été élaboré en concertation avec la profession agricole et travaillé en cohérence avec le plan gouvernemental d'aide à l'investissement et d'allègement de charges.

Le CESER salue la volonté de complémentarité mais regrette qu'à ce jour le montant des enveloppes attribuées aux Régions par l'Etat ne soit pas encore connu. Il n'est donc pas possible de mesurer l'impact global de toutes ces aides et de vérifier qu'elles soient suffisantes au regard de la situation des éleveurs.

Le plan de la Région Centre-Val de Loire comporte 4 volets :

1 - Un soutien immédiat qui vise à donner de la trésorerie aux éleveurs et à maintenir le nombre de bêtes du cheptel dans les exploitations

Le rapport précise le cadre d'intervention qui est très simple dont les principales modalités sont :

- 700 € pour les exploitations bovines de plus de 40 UGB (unité gros bétail) ;
- 1 000 € pour les exploitations porcines qui vendent plus de 500 porcs par an et qui ont la marque « le porc français » ;
- 500 € pour les exploitations ovines et caprines de plus de 30 UGB.

Cette aide devra être sollicitée via un formulaire en ligne avec des informations déclarées sur l'honneur et prendra la forme d'une lettre chèque par exploitation. L'aide est à percevoir avant fin 2015.

L'enveloppe globale budgétée représente 2 000 000 €. Les crédits de paiement alloués pour financer cette mesure sur cette fin d'année budgétaire proviennent d'un redéploiement de crédits d'autres politiques économiques, formalisé dans la Décision Modificative 2 présentée à cette même plénière.

Le CESER salue la mise en place de cette mesure d'urgence qui va vite répondre aux besoins de trésorerie des éleveurs. Il apprécie que les critères d'accès soient simples et que la méthode d'attribution soit aisée et rapide. En effet, l'aide devrait être versée fin novembre au plus tard. Il regrette cependant l'aspect forfaitaire et systématique de ce dispositif et craint un effet de saupoudrage. Environ 3 000 éleveurs devraient en bénéficier. Il conviendra d'analyser lors du bilan de cette mesure la taille des exploitations bénéficiaires.

2 - Un renforcement du plan d'investissement en élevage dans les exploitations agricoles

La Région prévoit de relever le plafond de dépenses éligibles dans les CAP bovin lait, bovin viande et porcin pour les projets d'investissement des exploitations. Les plafonds initiaux de 70 000/90 000 € passent ainsi à 300 000 €. Pour cela, elle prévoit une enveloppe exceptionnelle de 300 000 € doublée d'autant par les fonds FEADER.

Qu'advient-il pour les dossiers présentés en 2016 ? Le CESER souhaite que pour les années à venir les plafonds de dépenses soient maintenus à 300 000 €.

Cela va dans le sens de pousser nos exploitations à gagner en compétitivité.

Le CESER reconnaît l'effort financier sur ces deux volets du plan. La mesure de soutien exceptionnelle représente plus d'un tiers du budget annuel de la direction Agriculture de la Région.

3 - Définir une priorité aux éleveurs dans l'appel à projets FEADER d'aide à la formation dans le domaine agricole pour l'année 2016

Le CESER apprécie également ce fléchage mais remarque que ce n'est pas une mesure budgétaire.

4 - Renforcer le lien avec la restauration collective

Pour cela, la Région va mettre en place deux groupes de travail : un sur la structuration de la demande pour renforcer l'introduction des produits locaux dans la restauration des lycées et CFA et l'autre sur la structuration de l'offre qui concernera l'industrie agro-alimentaire et les structures de coopérations régionales.

Le CESER salue cette volonté d'amplifier ce travail en amont et aval de l'approvisionnement car il a toujours affirmé que la restauration collective est un levier potentiel de soutien à la production nationale voire locale. Ce levier a d'ailleurs été identifié lors de la mise en place de la stratégie régionale d'accompagnement de la filière alimentaire pour une consommation locale. L'organisation des circuits de proximité semble essentielle.

Il est convaincu que des initiatives de plateforme départementale comme Agrilocal en Indre-et-Loire vont pouvoir être développées. Il est également certain que des marges de manœuvre, y compris financières, doivent pouvoir être dégagées lors de la définition et la mise en place de marchés publics pour privilégier la production locale. A titre d'exemple, c'est déjà le cas avec des critères environnementaux comme l'intégration des gaz à effet de serre.

Une des conditions de réussite est la concertation et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs (producteurs, consommateurs collectifs, etc...).

Le CESER espère qu'à terme, l'ensemble de la restauration collective (restauration d'entreprise, restaurants administratifs) de la région pourra être touchée par ce travail partenarial.

Conclusion

Le CESER salue la démarche engagée qui répond à un besoin d'urgence de trésorerie des éleveurs. Il apprécie l'effort financier régional et espère, qu'avec celui des autres acteurs (Etat, MSA, banques, ...) cela soit suffisant au regard de la situation.

Il y a fort à craindre que la Région ait de nouveau des mesures à prendre pour soutenir les éleveurs face à la propagation récente de la fièvre catarrhale.

Ne serait-il pas préférable d'essayer d'anticiper et mener une réflexion plus globale sur l'avenir de l'agriculture en région avec l'Etat, plutôt que d'être obligé de répondre au coup par coup à des situations de crises ?

Vote :

Pour : 82

Contre : 0

Abstentions : 9

Avis adopté à la majorité.

Xavier BEULIN

